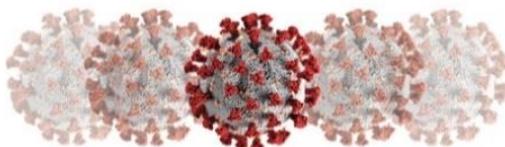


COVID 19

Entre la ministre de la transformation et de la fonction publique et les organisations syndicales représentatives de la Fonction Publique

1



Renforcement du télétravail

INTERVENTION A. DE MONTCHALIN

Début de la réunion à 17h00.

Fin de la réunion à 18h30

Cette réunion est un temps de concertation pour approfondir notre doctrine sur le télétravail.

Décision collective pour éviter un confinement strict avec la fermeture des écoles.

Il y a encore beaucoup d'incertitudes et il nous faut faire un effort personnel et collectif.

Le secteur public doit prendre toute sa part pour limiter la propagation du virus et que nous puissions par les missions qui sont les nôtres accompagner les français dans cette période d'effort renforcé.

Le recours au télétravail doit être renforcé à la suite de notre concertation d'aujourd'hui pour en définir les modalités avec les partenaires sociaux.

Le message est passé aux secrétaires généraux de tous les ministères sur l'importance d'avoir des règles de télétravail connues mais surtout appliquées. Tout en ayant une attention particulière pour les agents qui pourraient se sentir isolés du fait du télétravail. Nous avons proposé que les agents qui le demandent puissent revenir un jour par semaine sur leur lieu de travail.

La DGAFP a fait parvenir à l'ensemble des DRH des ministères un message sur :

- Le renforcement du télétravail ;
- La promotion des bonnes pratiques managériales, et les kits édités ;
- Un accompagnement renforcé des agents qui se sentent isolés.

Ces messages seront passés également aux directeurs de cabinets, mais également à tous les ministres.

TELETRAVAIL :

Semaine 4 : 1,5 M d'agents couverts par l'enquête.

42% des agents ont télé travaillé partiellement dans la semaine.

- 57 % des agents en Administration Centrale
- 39 % des agents en services déconcentrés
- 43 % des agents en établissements publics.

Activité stable sur le réseau interministériel.

L'enjeu est d'augmenter le nombre de jours télétravaillés, car ces chiffres sont le pourcentage des agents ayant télétravaillés de 1 à 5 jours mais sans détails.

Commande interministérielle de 50 000 ordinateurs portables. Les livraisons arrivent. Le déploiement se fait. C'est la première commande interministérielle qui a permis d'assurer que chaque ministère avait accès à des ordinateurs portables.

Engagement pour que 100% des agents de l'état dont les fonctions permettent le télétravail aient un ordinateur portable avec accès à distance d'ici au 1^{er} juillet. A minima, 100% des agents de l'état, d'ici au 31 mars, auront l'accès à leur messagerie électronique à distance.

Questions aux organisations :

- Savoir si les organisations sont favorables au retour sur site un jour par semaine pour les agents le demandant.
- Qu'est-ce qui vous semble opérationnellement nécessaire pour que nous puissions renforcer le recours au télétravail, en nombre d'agents et de jours, tout en tenant compte de ce risque d'isolement.

Intervention CGT *Dominique Duhamel*

Madame la Ministre,

Nous avons bien entendu et noté que cette réunion s'inscrit à la suite des annonces de M. Castex. Vous en appelez à la responsabilité de tous, mais pour la CGT, et cela depuis le début de cette pandémie, l'essentiel est bien de mettre tout en œuvre pour garantir la protection et la santé des agents dans l'exercice de leurs missions, et c'est de votre responsabilité et de celle du gouvernement d'y mettre les moyens.

Le télétravail est une des mesures à mettre en œuvre, mais ce n'est pas la seule, et nous avons compris que le sujet de ce soir n'est que le renforcement du télétravail demandé par le 1^{er} ministre.

Pour la CGT, nous préférons le dire, il ne peut s'agir d'ouvrir aujourd'hui le groupe de travail du 3 février et d'aborder les questions liées à la négociation dans la Fonction publique sur le télétravail.

Il est d'ailleurs surprenant d'ailleurs que votre intervention porte uniquement sur la FP d'Etat, concernant la livraison de 50 000 ordinateurs portables, avec l'objectif d'ici fin juillet que 100% des agents en télétravail de la FPE en soient dotés. Qui peut aujourd'hui prédire ce que sera la situation en juillet et le nombre d'agents en télétravail ? Je referme cette parenthèse.

Pour répondre à vos deux questions :

- Pour la 1^{ère}, la CGT est favorable à maintenir la possibilité pour un agent en télétravail de revenir 1 jour en présentiel (a minima) afin de prendre en compte les difficultés liées à l'isolement et aux risques sur la santé. Risques d'ailleurs pour lesquels les acteurs de la santé s'inquiètent de plus en plus et qu'il faut prendre en compte ;
- S'agissant de votre 2^{ème} question, pour la CGT elle est assez déconcertante : vous nous demandez de vous aider à ce que le télétravail soit plus opérationnel, à ce que les agents s'y inscrivent plus facilement en faisant le constat que le pourcentage d'agents en télétravail est inférieur à la 1^{ère} période de la crise et variable dans le temps.

Pourtant aujourd'hui, tous les textes (décrets, circulaires, FAQ) permettent déjà de mettre en œuvre le télétravail en période ordinaire mais aussi lors de situations particulières. Qu'attendre de notre échange de ce soir ?

Il faut donc rechercher les causes qui peuvent relever de l'agent, de la mission, du chef de service ou de l'employeur, et des moyens.

La CGT constate que les agents qui ont déjà pratiqué le télétravail, ou qui le pratiquent encore, sont pour certains en situation de saturation (liée à l'isolement, aux difficultés d'organisation du travail, à la perte de repères, etc...) et aux risques psychosociaux qui en découlent. Ils attendent toujours du matériel et la prise en charge de leur frais. Les agents sont conscients de la pandémie mais ce n'est pas une question de responsabilité qui leur incomberait mais bien de moyens à mettre en œuvre.

Pour la CGT, les situations sont très complexes et différentes selon l'administration, la collectivité ou l'établissement hospitalier, et selon les conditions d'exercice des missions.

C'est donc au niveau du dialogue social de proximité, en réunissant les CT et les CHSCT, que doivent se poser ces questions en concertation avec les représentants des personnels.

Réponses A. DE MONTCHALIN

Le groupe de travail qui lance la discussion sur la méthode pour obtenir un nouvel accord sur le télétravail dans la Fonction publique commence mercredi. Dans ce futur accord, il sera clairement défini les situations de crises et le régime par défaut.

Les textes actuels permettent de travailler plus de trois jours par semaine, et allant jusqu'à 5 jours. Mais, il est également possible aux agents qui le souhaitent de revenir sur site 1 jour par semaine.

Il y a un enjeu de confiance dans ce processus.

Interventions des autres organisations syndicales (CFDT ; FO ; UNSA ; FSU ; SOLIDAIRES ; FAFP ; CGC ; CFTC)

4

Réponses A. DE MONTCHALIN.

Les réunions doivent se tenir au maximum en visio ou audio.

Attention à l'épuisement des agents car la répartition de la charge de travail est plus difficile à organiser en distanciel. Les Kits seront rediffusés et vous pourrez également vous en emparer pour une aide à la diffusion auprès des agents.

L'emprunt de matériel de bureau doit pouvoir être facilité.

Le télétravail doit pouvoir être donné et fait en toute confiance.

Les sujets :

- Liste des emplois télétravaillables,
- Les conditions de travail à domicile,
- Les tiers lieux,
- Droit à la déconnexion,

Ce sont des sujets majeurs qui seront traités lors de la réunion de mercredi, pour définir le prochain accord sur le télétravail.

Pour la FPT, plus la collectivité est grande, plus il y a du télétravail (ex : les régions). Dans les petites communes c'est beaucoup plus compliqué, avec une grande disparité selon les métiers.

Pour la FPH, cela se fait établissement par établissement.

Il y a une responsabilité pénale de protection des agents. Un système de sanction hiérarchique est mis en place en cas de propos vexatoires. Dans le cas d'agents qui auraient besoin de revenir sur site, c'est de la gestion humaine et une latitude doit pouvoir se faire.

Il faut une chaîne hiérarchique claire qui travaille sur les objectifs plutôt que sur la surveillance.

SYNTHESE A. DE MONTCHALIN.

Je rappelle le soutien de votre part sur la manière dont les textes de début janvier ont été rédigés.

Dès que les missions sont télétravaillables, on le fait au maximum et on laisse la possibilité aux agents qui le souhaitent de revenir un jour sur site.

Je vais insister sur les réunions qui est un véritable enjeu. Elles ne doivent se faire en présentiel que lorsque cela est réellement indispensable.

Pour les agents qui télétravaillent de 1 à 3 jours par semaine, ils peuvent se voir agréments d'un ou deux jours supplémentaires de télétravail.

Tout ceci est fait pour contrer une épidémie. Il y a un enjeu collectif.

Nous allons pousser plus loin la diffusion des kits de formation au télétravail.

Il faut encourager un dialogue social de proximité pour s'assurer que les décisions prises le sont dans un esprit de concertation et de consensus.